

COUPE DE L'AUDE DE TENNIS DE TABLE 2024

Dimanche 14 janvier 2024 à LIMOUX

Date limite des inscriptions : **mercredi 10 janvier 2024.**

REGLEMENT

Article 1 : Le Comité Départemental de l'Aude et le club de LIMOUX Tennis de Table, organisent la **Coupe de l'Aude de tennis de table** le dimanche 14 janvier 2024 au gymnase de l'Olympie, 25 avenue Fabre d'Eglantine 11300 LIMOUX.

Ouverte à tous, licenciés ou non, elle est composée de 11 tableaux gratuits :

1. Toutes Catégories Féminines.
2. Vétérans.
3. Moins de 13 ans *.
4. Moins de 18 ans **.
5. Moins de 700 points (500 à 699 pts),
6. Moins de 1000 points (500 à 999 pts).
7. Moins de 1300 points (500 à 1299 pts).
8. Moins de 1600 points (500 à 1599 pts).
9. Toutes Catégories.
10. Non licenciés et licenciés Loisirs***.

* Récompense aux meilleurs minime, benjamin et poussin dans le tableau -13 ans.

** Récompense aux meilleurs cadet et juniors dans le tableau -18 ans.

*** Tableau ouvert aux licenciés loisirs n'ayant jamais participé au championnat départemental.

Pour cette année le 11^e tableau sera une "consolante" pour les joueurs éliminés en poule du tableau 5 (moins de 700 pts), il n'attribuera pas de points-club.

Article 2 : Les **inscriptions** devront parvenir au plus tard le :

mercredi 10 janvier 2024

par mail à la Commission Sportive :

jeromverger@hotmail.fr

Article 3 : L'inscription est limitée à **deux tableaux au maximum** par joueur.
Toutefois, afin d'avoir un tableau féminin le plus disputé possible, les licenciées féminines sont autorisées à s'inscrire dans trois tableaux à condition que l'un des trois soit le tableau féminin. Soit **trois tableaux (Féminin + 2 autres) maximums pour les licenciées féminines**.

Ce sont les points officiels de la seconde phase qui sont à prendre en compte pour l'inscription dans les tableaux 5 à 9.

Article 4 : Le tirage au sort aura lieu à Carcassonne le 12 janvier 2024. Ce sont les membres de la commission sportive qui organiseront et gèreront la compétition.
Le jour de la compétition tous les bénévoles souhaitant participer au bon fonctionnement de la journée seront les bienvenus.
Les rencontres se dérouleront suivant les règles FFTT.

Article 5 : La Coupe de l'Aude se jouera par poule de trois ou quatre au meilleur des cinq manches, au minimum les deux premiers de chaque poule seront qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Article 6 : Horaires : **Ouverture de la salle à 8h**

Tableau 5	:	8h30 (moins 700 pts)
Tableau 1 & 7	:	10h00 (Féminines & -1300 pts)
Tableau 6 & 9	:	11h00 (-1000 pts & Toutes Catégories)
Tableau 2 & 4	:	12h00 (Vétérans & - 18 ans)
Tableau 3 & 8	:	13h00 (-13 ans & -1600 pts)
Tableau 10	:	14h00 (Non licenciés / Loisirs)

Article 7 : La Coupe de l'Aude se déroulera sur 20 tables minimum. L'appel des joueurs et joueuses s'effectuera ¼ d'heure avant l'horaire établi. Pointage dès l'arrivée à la table d'arbitrage.

Article 8 : Il n'y aura pas d'interruption entre 12h00 et 14h00.

Un stand restauration / buvette fonctionnera en permanence et sera à la disposition de tous.

Merci de privilégier celui-ci en remerciement du travail du club organisateur.

Article 9 : Le décompte des points pour l'attribution de la Coupe de l'Aude des clubs se fera suivant la cotation ci-dessous pour les tableaux 1 à 9 :

Qualifié 1 ^{er} de poule :	1 point
1/8 de finale :	2 points
¼ de finale :	4 points
½ finale :	6 points
Finaliste :	8 points
Vainqueur :	10 points

Points divisés par 2 pour le tableau 10, pas de points-club pour la Consolante

Les clubs seront classés sur le total des points attribués pour chaque tableau de cette manière, **en cas d'égalité le départage se fera au nombre de licenciés jeunes (licenciés juniors et plus jeunes).**

Article 10 : Les joueurs et joueuses devront fournir les balles. Obligation de jouer avec des balles plastiques (agrées FFTT).

Article 11 : Les résultats individuels acquis lors de la Coupe de l'Aude seront enregistrés au coefficient 0,75 (pour les licences traditionnelles).

Article 12 : Le Comité de l'Aude et le club organisateur déclinent toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, toute défaillance physique, ainsi que les vols ou pertes dont pourraient être victimes les participants et spectateurs. Les dégradations des matériels disposés dans le gymnase seront sanctionnées suivant les règles de la FFTT et les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 13 : Le fait de participer à cette Coupe engage les participants à respecter chaque article du présent règlement.

Article 14 : Mesures sanitaires : seront appliquées les éventuelles mesures sanitaires fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Bonne compétition à tous :

LIMOUX Tennis de Table
&
Le **Comité Départemental** de l'Aude

